

NÉGOCIATIONS UN NOUVEAU STATUT SOCIAL, PARTICULIÈREMENT POUR LES JEUNES



COMMENT VIVENT LES JEUNES SALARIÉS DANS LA VRAIE VIE ?

Sophie T, 31 ans, travaille en agence depuis 3 ans et vit seule avec 2 enfants à charge. Écoutons-la :

« Non seulement mon salaire de conseillère commerciale (T3) me permet à peine d'assurer le minimum, mais chaque année je vois mon pouvoir d'achat baisser ! La part variable, c'est un piège. En 2011, je vais toucher un montant ridicule, réduit de 50 % par rapport à l'an passé, et cela malgré mes efforts au quotidien. » »

Sébastien R, 26 ans, a été recruté voilà 4 ans comme analyste risques.

« Payé à la RAM TM4, je ne peux faire aucun projet ! J'ai dû emprunter pour l'achat d'un véhicule, mes frais de trajets sont importants ce qui m'oblige à habiter toujours chez mes parents. » »

**POUR FAIRE ABOUTIR
CES REVENDICATIONS,
Sud A BESOIN DE VOTRE
SOUTIEN. VOTEZ Sud!**



POUR DES RÉMUNÉRATIONS QUI PERMETTENT DE VIVRE DÉCEMMENT

Sud existe depuis 10 ans dans les caisses d'épargne. Grâce au travail quotidien de nos militants, de plus en plus de salariés nous font confiance pour les défendre au quotidien et porter leurs revendications.

En 2003, **Sud** a engagé une action en justice sur les bulletins de salaire pour faire rétablir dans leurs droits tous les salariés lésés suite à la dénonciation de notre statut intervenue en 2001. Grâce à notre action, des milliers de salariés ont d'ores et déjà bénéficié de rappels de salaires conséquents en janvier 2010.

Pour **Sud**, ce combat a pour principal objectif de contraindre les patrons à négocier un nouveau statut social qui prenne en compte la situation des plus jeunes salariés dont les rémunérations ne permettent plus de vivre décemment.

Pour y parvenir, **Sud**, deuxième syndicat de la branche, a besoin de votre soutien. Exprimez-le par votre vote.

Sud REVENDIQUE EN PRIORITÉ

pour Sophie, Sébastien et tous les autres qui aspirent à une véritable reconnaissance de leurs efforts :

- ♦ une augmentation significative des RAM,
- ♦ la mise en place d'une prime d'ancienneté tous les 3 ans,
- ♦ la création de paliers de progression,
- ♦ des garanties d'évolution de classification,
- ♦ une formation professionnelle qualifiante,
- ♦ le respect de la législation sur l'égalité professionnelle hommes/femmes en matière de salaires, d'emplois et de carrière.
- ♦ **Sud** revendique aussi des horaires qui laissent aux salariés le temps d'avoir une vie de famille, des loisirs, de s'occuper de leurs enfants...